

Georg Simmel

Les pauvres

Traduit de l'allemand
par Bertrand Chokrane

Introduction de Serge Paugam
et de Franz Schultheis



QUADRIGE / PUF

INTRODUCTION

par Serge Paugam et Franz Schultheis

Naissance d'une sociologie de la pauvreté

Le texte de Georg Simmel sur la pauvreté, édité pour la première fois en langue française, présente plusieurs intérêts. Il clarifie tout d'abord les problèmes de la définition de la pauvreté et permet de comprendre les modes de constitution de la catégorie des pauvres et les liens qui la rattachent à la société comprise comme un tout. L'approche constructiviste de Simmel est rigoureuse et heuristiquement féconde : elle rompt avec toutes sortes de conceptions naturalistes ou substantialistes encore en vogue dans les débats scientifiques et politiques actuels et toujours enracinées profondément dans la sociologie spontanée. Bien qu'il ait été écrit au début du siècle, ce texte apporte un éclairage théorique original au débat actuel sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Il peut être considéré en cela comme le point de départ de la sociologie de la pauvreté. Il ouvre en même temps des perspectives de théorie sociohistorique des modes de régula-

tion du lien social. Simmel y aborde les questions de l'assistance et les analyse en fonction de l'évolution des sociétés européennes. De ce fait, avec ce texte, la sociologie de la pauvreté n'est pas réduite à un champ spécifique de la sociologie, mais renvoie au contraire aux questions fondamentales sur le lien social et vise ainsi à dégager des propositions théoriques de portée générale. Simmel cherche d'ailleurs toujours à contribuer à une théorie générale de la société à travers l'analyse d'objets empiriques divers et apparemment marginaux.

Ce texte traduit en français quatre-vingt-dix ans après sa première édition en allemand a eu beaucoup d'influence sur la sociologie américaine. Il a, en effet, inspiré des travaux sur la marginalité, comme ceux de Robert Park. Le concept théorique de l'« homme marginal », repris ensuite par Stonequist¹, est en effet très proche du cadre analytique proposé par Simmel pour étudier, au-delà de la question de la pauvreté, des phénomènes à première vue sans rapport direct tels que la criminalité, le statut de l'étranger ou encore la prostitution². On peut trouver également dans les travaux de Herbert J. Gans sur les fonctions de la pauvreté aux États-Unis³, proches de la théorie de Robert K. Merton, un prolongement de

1. Cf. E. Stonequist, *The Marginal Man*, New York, Russel & Russel, 1961.

2. La revue américaine *Social Problems* a publié le texte de Simmel en 1965, accompagné d'une note sur l'auteur par Everett C. Hughes et d'un article de Lewis A. Loser sur la sociologie de la pauvreté. Cf. *Social Problems*, 1965, vol. 13, n° 2, p. 117 et s.

3. Cf. H. J. Gans, *The Positive Functions of Poverty*, *American Journal of Sociology*, vol. 78, 2, septembre 1972, p. 275-289.

l'analyse de Simmel. En France, l'approche de Simmel sur la pauvreté a également inspiré des travaux récents, en particulier sur le processus de disqualification sociale¹. Mettre à la disposition du public une version française de ce texte permet, par conséquent, de combler une lacune des traductions des œuvres classiques.

Enfin, grâce à ses vertus théoriques et méthodologiques, ce texte est une occasion de revisiter cet auteur dont l'œuvre abondante a souvent été interprétée de façon simplificatrice, si l'on en croit, en tout cas, les expressions équivoques, voire stigmatisantes, utilisées pour la qualifier, comme « esthétisme », « impressionnisme », « psychologisme », « formalisme » ou « essayisme ». Après avoir présenté quelques facettes méconnues de l'œuvre de Simmel, il conviendra d'analyser la portée théorique de ce texte et de suggérer quelques prolongements possibles pour une recherche comparative sur les modes de régulation du lien social.

QUELQUES FACETTES MÉCONNUES D'UNE ŒUVRE THÉORIQUE PEU ORTHODOXE

« Je sais que je n'aurai pas de successeur spirituel au moment de ma mort (et c'est bien ainsi). Mon héritage ressemble à un patrimoine en argent liquide à distribuer

1. Cf. S. Paugam, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, coll. « Sociologies », 1991, 4^e éd. mise à jour, 1997.

parmi de nombreux héritiers, dont chacun en fera un commerce selon sa propre nature, commerce auquel on ne reconnaîtra plus sa provenance», telle fut la prévision pessimiste, mais sans amertume et sans ressentiment aucun porté par Georg Simmel sur l'histoire posthume de son œuvre¹. Rétrospectivement, cette prophétie s'avère d'une grande lucidité et d'une réflexivité théorique remarquable face aux spécificités d'une œuvre tout aussi vaste et importante, qu'hétérogène et difficile à cerner et à classer². Depuis la mort de Simmel en 1918, devançant de peu celle d'Émile Durkheim, avec lequel il entretenait une relation ambivalente, ses écrits constituent une sorte de « mine » apparemment inépuisable, dans laquelle nombre de sociologues, philosophes ou historiens ont puisé quelques éléments essentiels de leurs constructions théoriques. L'usage multiple et peu cohérent fait de cette œuvre semble être facilité sinon prédisposé par le caractère kaléidoscopique de la sociologie de Simmel et par la pluralité presque exotique des objets et des thèmes étudiés. De l'étranger à la prostitution, de la gratitude à l'argent, de Michel-Ange à la psychologie des femmes, de la discrétion à la mode et de la philosophie de la domination à une sociologie de l'espacé, l'hétérodoxie et la diversité des objets de la

1. G. Simmel, Aus dem nachgelassenen Tagebuche, in G. Kantorowicz (éd.), *Fragmente und Aufsätze aus dem Nachlaß und Veröffentlichungen der letzten Jahre*, München, 1923.

2. F. Dörr-Bachke, L. Nieder (éd.), *Georg Simmel between modernity and post-modernity*, Würzburg, Königshausen & Neumann, 1995, et D. Frisby, *Georg Simmel*, London/New York, Ellis Horwood Limited, 1984.

réflexion sociologique de Simmel nous étonnent chaque fois¹. Elle semble même donner à son œuvre la plus systématique, à savoir sa « grande sociologie » de 1908, d'où est d'ailleurs tiré le texte présenté ici, l'allure d'une compilation d'essais sociologiques les plus divergents sur le plan de leur orientation thématique, impression d'autant plus justifiée qu'il s'agit en effet de textes parus auparavant dans différents lieux de publication (comme dans le cas de ce texte publié en 1907 dans une revue sous le titre *Sociologie de la pauvreté*) et rassemblés rétrospectivement comme dans une sorte de mosaïque dont il faut rechercher rétrospectivement la cohésion interne sous-jacente et implicite.

L'hétérogénéité de l'œuvre simmélienne semble trouver sa raison d'être dans toute une série de conversions et de reconversions, menant ce père fondateur de la sociologie allemande d'une réception plus ou moins orthodoxe de la sociologie positiviste de Herbert Spencer à une philosophie de la vie (*Lebensphilosophie*) inspirée par Bergson, auteur révélé au public allemand par Simmel lui-même², en passant par une construction théorique autonome autour du paradigme des « interdépendances sociales », qui constitue une façon originale de penser le social de manière radicalement relationnelle.

1. Cf. O. Rammstedt et P. Watier (éd.), *Georg Simmel et les sciences humaines*, Paris, Méridiens/Klincksieck, 1992.

2. Cf. G. Simmel, *La tragédie de la culture*, avec une introduction de V. Jankélévitch, Paris, Ed. Rivages, 1988. Voir aussi G. Simmel, *Les problèmes de la philosophie de l'histoire*, Paris, PUF, coll. « Sociologies », 1984.

Le foisonnement exceptionnel de cette œuvre semble avoir facilité la tâche de tous ceux qui, depuis sa mort, s'en sont amplement servi pour en extraire les éléments les plus brillants au risque de les laisser circuler sur les marchés des idées sociologiques sans référence à l'en-semble de l'œuvre ni même parfois à son auteur. D'autres encore se tiennent plutôt au capital symbolique attaché au nom même de ce père fondateur de la sociologie allemande pour en faire une sorte de totem, porteur d'un charisme intellectuel et d'un crédit scientifique tout particuliers. De tels effets plus ou moins aléatoires et arbitraires d'une appropriation rétrospective d'un patrimoine d'idées par la communauté scientifique prennent encore une allure tout spécialement contingente quand il s'agit d'une réception au-delà de son contexte culturel d'origine, comme dans le cas de la réception transrhénane de l'œuvre de Simmel, laquelle prit un chemin étonnant par ses détours et ses retours, ses malentendus presque systématiques et ses filtrages¹.

La réception française de Simmel s'est faite, comme d'ailleurs presque tous les échanges entre les cultures sociologiques française et allemande, de manière réticente, ambiguë et trop souvent même déformante. Déjà en 1900, Durkheim reprochait à Simmel de traiter « des thèmes

1. En ce qui concerne les transferts transrhénans des théories sociologiques et leurs barrières et pièges, voir F. Schultheis, *Affaires de famille, affaires d'État : des visions et des divisions interculturelles d'une réflexion sociologique*, in F. de Singly, F. Schultheis (éd.), *Affaires de famille, affaires d'État. Colloque franco-allemand*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1991, p. 7-22.

généraux de méditation philosophique», où « il ne saurait y avoir de preuve régulière »¹, en oubliant de rappeler que la sociologie « compréhensive » prédominante en Allemagne grâce à sa tradition philosophique de *Geisteswissenschaften* n'avait tout simplement pas la prétention de parvenir à des « preuves » pour quoi que ce soit, mais se fondait justement sur une approche épistémologique des faits sociaux purement « qualitative ». Néanmoins, Célestin Bouglé, proche de Durkheim, appréciait, depuis son voyage d'études en Allemagne dans la dernière décennie du XIX^e siècle, la sociologie de Simmel et a contribué à l'introduire en France. Simmel était, en réalité, plus présent dans le discours sociologique français au tournant du siècle qu'après la seconde guerre mondiale et ce n'est que récemment que les lacunes et les retards les plus notables de la réception de son œuvre ont commencé à être comblés. En revanche, Simmel représente aux États-Unis un des auteurs classiques de la sociologie européenne, et ceci de manière continue depuis la fin du siècle dernier. Il fut d'ailleurs nommé membre du comité scientifique de l'*American Journal of Sociology*.

Les problèmes de réception transrhénane de cette œuvre s'inscrivent de manière directe dans une longue tradition d'oppositions et de polarisations paradigmatiques comme « psychologisme » et « sociologisme », « idéa-

1. Sociologie et sciences sociales, in E. Durkheim, *Textes*, t. 1, Paris, Éditions de Minuit, 1975, p. 121-170. Voir aussi F. Schultheis, U. A. Gipper, Émile Durkheim und Deutschland : Eine ambivalente Wahlverwandtschaft, in F. Schultheis, U. A. Gipper (Hg. von), *E. Durkheim, Über Deutschland*, Konstanz, Universitätsverlag, 1995.

lisme» et « positivisme », « approche herméneutique » et « démarche explicative », *Geisteswissenschaft* et « science sociale », etc. L'image repoussoir historiquement établie de la pensée sociologique allemande a pu servir pendant des décennies comme une barrière efficace à la réception interculturelle et comme une sorte de multiplicateur de malentendus. Par ailleurs, les problèmes de communication entre les traditions sociologiques allemande et française ont été amplifiés par les querelles et les clivages au sein de la sociologie française. La référence et la révérence à la sociologie allemande ont été, en effet, pendant longtemps et surtout dans la génération des années 30, un moyen privilégié pour certains sociologues français (dans l'entourage de Raymond Aron en particulier) de marquer leur opposition à la pensée sociologique durkheimienne dans ses différentes variations historiques.

Soulignons aussi que l'enchantement pour la philosophie et ensuite pour la sociologie allemandes observables chez bon nombre de penseurs français semble résulter en même temps d'un charme tout particulier attaché aux spécificités de la langue allemande. Celle-ci est capable de produire – grâce à sa manipulation facile pour des constructions conceptuelles « originales » – un surplus en profondeur et en complexité et d'exercer par là même un charme tout particulier pour tout observateur français repoussé par le caractère sobre et quelque peu « scolaire » du discours durkheimien. Raymond Aron lui-même a pu porter vers la fin de sa vie un regard assez désenchanté sur l'origine du charme de la tradition philosophique et sociologique allemande auquel il avait succombé dans les années 30. A propos de Husserl,

Heidegger, Rickert et Weber, il déclara dans ses *Mémoires* : « Les uns et les autres me donnaient le sentiment d'une extraordinaire richesse auprès de laquelle les auteurs français m'apparurent d'un coup médiocres, presque pauvres. Un demi-siècle plus tard, je suis enclin pour le moins à plus de réserve. La richesse conceptuelle de la langue allemande et de la tradition philosophique allemande crée aisément une illusion. Les *Sinnhafte Zusammenhänge* perdent quelque peu de leur charme en devenant des "ensembles significatifs", des "réseaux de sens" ... »¹ De manière analogue, Pierre Bourdieu² nous a livré une analyse approfondie de l'usage systématique fait de cette prédisposition linguistique à l'enchantement métaphysique dans l'œuvre de Heidegger. Il semble bien que l'œuvre de Simmel pose elle aussi nombre de pièges de ce type, en particulier la partie la plus philosophique.

Vers le tournant du siècle, Simmel prit, il est vrai, ses distances par rapport à la sociologie et commença à se définir comme philosophe. Cette conversion ne se réduisit pas à la rencontre avec le bergsonisme. Il faut y voir, au moins partiellement, l'effet de la crise profonde du champ universitaire en général et du champ de la sociologie allemande en particulier³. Cette crise touchait à la fois les conditions

1. Cf. R. Aron, *Mémoires, cinquante ans de réflexion politique*, Paris, Julliard, 1983, p. 68.

2. Cf. P. Bourdieu, *L'ontologie politique de Martin Heidegger*, Paris, Éditions de Minuit, 1988.

3. Voir, en détail, F. K. Ringer, *The decline of the German Mandarins. The German Academic Community, 1890-1933*, Cambridge, Harvard University Press, 1969.

matérielles de la vie du mandarinat et son statut social. Elle se caractérisait aussi par une adaptation au climat politique de l'époque marqué par un antimodernisme et un pessimisme culturel trouvant dans l'idée du particularisme historiste du *Sonderweg* allemand et ses positions hostiles à la sociologie une manifestation privilégiée. Ce n'est pas par hasard que l'idée d'une sociologie « à l'allemande » comme *Geisteswissenschaft* et ouvertement opposée à son homologues français stigmatisée comme « réductionnisme positiviste » vir le jour pendant cette conjoncture intellectuelle particulière. Comme par une ruse de l'histoire, la philosophie de la vie de Bergson, en quelque sorte vaincue ou tout au moins affaiblie par les durkheimiens dans les combats pour une « Nouvelle Sorbonne », prit le dessus outre-Rhin¹.

Pour mieux saisir quelques-unes des particularités de l'œuvre sociologique de Simmel et afin de comprendre sociologiquement l'intérêt de celle-ci pour le phénomène de la marginalité sociale dans toutes ses manifestations concrètes, il semble nécessaire d'avoir recours à l'analyse du champ universitaire allemand de l'époque. Faire une sorte de sociologie de la sociologie simmélienne implique de tenir compte de la période historique dans laquelle Simmel a réalisé ses travaux. Celle-ci était caractérisée par un antisémitisme ouvert et l'exclusion des juifs de bon nombre de

titres et de postes dans le service public en général et le domaine universitaire en particulier. Cette marginalité de la population juive en Allemagne, surtout en ce qui concerne son intelligentsia, semble prolonger et accentuer la trajectoire et le destin collectifs centennaires du peuple juif. Selon Stonequist¹, les juifs représenteraient le prototype même de cette condition de marginalité. En raison de leur expérience centenaire de projections stigmatisantes et de violences symboliques attachées à leur statut de *foreign elements* – expérience constitutive d'une sorte d'habitus collectif –, les juifs étaient, selon l'auteur, prédestinés à la fois pour une distanciation réflexive par rapport au monde quotidien et pour une rupture radicale et durable avec les fausses évidences du « ça va de soi » de la vie ordinaire : « His (le juif : les éditeurs) lack of provincialism enables him to see life of the enviroining nation from the outside as well as from the inside : he becomes intellectual, thinks abstractly and yet is introverted and subjective. » Ce type de personnalité et de trajectoire à la fois individuelle et collective semble particulièrement bien s'appliquer à Simmel. Comme l'a bien décrit René König², la situation des sociologues juifs en Allemagne se caractérisait longtemps avant la poussée antisémite du nazisme par un statut marginal. Faisant partie du champ tout en n'y étant que de manière provisoire, sorte de *membership on-revocation*, comme dit König, ces sociologues non pas « étrangers », mais tout au moins « étranges »,

1. E. Stonequist, *op. cit.*

2. R. König, Die Juden und die Soziologie, in R. König, *Soziologie in Deutschland*, München, 1987, 329-356.

1. Pour une approche sociohistorique des particularités contextuelles du développement de la pensée sociologique des deux côtés du Rhin, voir W. Lepenies, *Die drei Kulturen : Soziologie Zwischen Literatur und Wissenschaft*, München ; Wien, C. Hanser, 1985 (trad. franç. : *Les trois cultures : entre science et littérature, l'avènement de la sociologie*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1990).

semblaient prédestinés à leur métier de sociologue par leur vigilance et l'indépendance de leurs vues, sorte de nécessité collectivement subie, faite vertu théorique. Mal accepté par ses confrères « chrétiens », mandarins universitaires caractérisés par un conformisme politique assez général, Simmel pouvait compter sur le soutien de Max Weber, un des rares sociologues allemands souverainement au-dessus de cette mêlée. Mais, malgré ce soutien et malgré la grande popularité de son enseignement universitaire, Simmel a dû attendre plusieurs décennies avant de pouvoir enfin occuper un poste de professeur à l'Université de Strasbourg, quelques années seulement avant sa mort. Jusque-là, il restait enfermé dans le rôle universitaire particulièrement contraignant et ingrat de *Privatdozent*, situation dénoncée de manière pertinente comme celle d'un « prolétariat académique » par Durkheim lors de son voyage en Allemagne. L'antisémitisme virulent dans le champ académique allemand se traduisait par le sort collectif très spécifique des universitaires d'origine juive. Tandis que la population juive ne représentait qu'environ 1 % de la population totale de l'Allemagne en 1910, 19 % des *Privatdozenten* étaient soit de confession juive ou au moins baptisés, alors que ce n'était le cas que pour 7 % des professeurs universitaires. On peut donc parler d'une exclusion très efficace des juifs. La sensibilité de Simmel à l'égard du problème de la marginalité n'est certainement pas étrangère à sa propre condition et, de façon plus générale, au statut des juifs en Allemagne à cette époque.

LA PAUVRETÉ COMME OBJET SOCIOLOGIQUE SUI GENERIS

Le réflexe spontané lorsque l'on se penche sur la question de la pauvreté est de commencer par définir qui sont les pauvres afin de les compter, d'étudier comment ils vivent et d'analyser l'évolution de leur situation dans le temps. Les économistes et les statisticiens de la pauvreté ont toujours cherché à donner une définition substantielle de ce phénomène social. L'économiste anglais B. Seebohm Rowntree, par exemple, a fortement contribué, au début du siècle, à orienter les recherches sur la pauvreté dans cette direction. L'étude détaillée des budgets de consommation des ménages pauvres qu'il réalisa dans la ville de York, en 1900 et qu'il renouvela en 1936, puis de façon plus légère en 1950, accompagna la réflexion théorique sur le salaire de subsistance et servit, au moins partiellement, de fondement à l'élaboration des politiques sociales de garantie de revenus¹. Cette approche de la pauvreté présente bien entendu un intérêt du point de vue de la science économique, puisqu'elle permet de mesurer le bien-être d'une population en fonction du

1. Les résultats détaillés de chacune de ces enquêtes ont été publiés dans trois livres. Cf. B. S. Rowntree, *Poverty : A Study of Town Life*, London, Thomas Nelson & Sons, 1902 ; *Poverty and Progress : A Second Social Survey of York*, 1936, et en collaboration avec G. R. Lavers, *Poverty and the Welfare State. A third social survey of York dealing only economic questions*, London, Longmans, Green & Co., 1951.

degré du développement technique et industriel et des modes d'intervention de l'État-providence. Elle reste toutefois insatisfaisante du point de vue de la sociologie, en particulier lorsque celle-ci se donne pour objectif d'étudier les relations d'interdépendance entre les individus à l'intérieur d'une société comprise comme un *tout*. Pour les sociologues, le raisonnement en termes binaires qui consiste à opposer les caractéristiques des pauvres à celles du reste de la société reste équivoque : la définition d'un seuil de pauvreté, aussi élaboré et précis soit-il, est toujours arbitraire. En faire un préalable à l'étude conduit à figer et à valider des catégories qui, dans la réalité, sont toujours imprécises et fluctuantes. Le texte de Simmel sur les pauvres a pour intérêt de proposer une autre orientation.

Le lecteur sera probablement un peu déconcerté par les premières pages de ce texte s'il s'attend à trouver une analyse des conditions de vie des populations défavorisées dans l'esprit de ceux de Rowntree ou encore des observateurs sociaux du XIX^e siècle. Le texte de Simmel est avant tout théorique. L'objet d'étude qu'il propose n'est pas la pauvreté, ni les pauvres en tant que tels mais la relation d'assistance entre eux et la société dans laquelle ils vivent. Selon Simmel, « le fait que quelqu'un soit pauvre ne veut pas dire qu'il appartienne à la catégorie des *pauvres*. Il peut être un commerçant, un artiste, ou un employé pauvre, mais il demeure dans la catégorie (*commerçant, artiste ou employé*), définie par une activité ou une position spécifique ». Et il ajoute : « ce n'est qu'à partir du moment où ils sont assistés – ou peut-être dès que leur

situation globale aurait dû exiger assistance, bien qu'elle n'ait pas encore été donnée – qu'ils deviennent membres d'un groupe caractérisé par la pauvreté. Ce groupe ne demeure pas uni par l'interaction de ses membres, mais par l'attitude collective que la société, en tant que tout, adopte à leur égard. » De façon peut-être encore plus explicite, il précise que « les pauvres, en tant que catégorie sociale, ne sont pas ceux qui souffrent de manques et de privations spécifiques, mais ceux qui reçoivent assistance ou devraient la recevoir selon les normes sociales. Par conséquent, la pauvreté ne peut, dans ce sens, être définie comme un état quantitatif en elle-même, mais seulement par rapport à la réaction sociale qui résulte d'une situation spécifique ». La pauvreté, telle qu'il l'entend, est donc non seulement relative, mais elle est aussi construite socialement. Son sens est celui que la société lui donne.

Cette définition qui n'est donnée que dans la dernière partie du texte fait suite à plusieurs analyses qui lui donnent toute sa portée théorique. Elles s'articulent autour d'une idée essentielle : les pauvres ainsi définis ne sont pas en dehors, mais dans la société. Ils occupent certes une position particulière par le fait d'être dans une situation de dépendance à l'égard de la collectivité qui les reconnaît comme tels et les prend en charge, mais ils sont, souligne Simmel, intimement liés aux buts de celle-ci. Ils sont un élément appartenant de façon organique au *tout*. Pour expliquer cette situation particulière, Simmel prend l'exemple de l'étranger – sur lequel il reviendra d'ailleurs dans un autre essai publié également en 1908. Celui-ci est, en effet, comme les pauvres, matériellement en dehors du

groupe dans lequel il réside. Non seulement cette forme d'exclusion est relative, mais elle révèle surtout, en elle-même, des relations d'interdépendance entre les parties constitutives d'une large structure sociale. Il s'agit d'un mode particulier d'interaction qui unit l'étranger, comme les pauvres, à l'ensemble au sein d'une entité plus grande : « L'exclusion singulière à laquelle les pauvres sont assujettis par la communauté qui les assiste est caractéristique de la fonction qu'ils remplissent dans la société, en tant que membres de celle-ci dans une situation particulière. »

Puisque les pauvres sont dépendants de la collectivité et parfois considérés comme dangereux pour celle-ci, la société les désigne souvent, encore aujourd'hui, comme des « hommes en trop », des « indésirables », des « inutiles au monde ». On sous-entend par là que, s'ils n'existaient pas, la société se porterait mieux puisqu'elle serait en quelque sorte débarrassée de ce fardeau de l'assistance et pourrait ainsi consacrer encore davantage de moyens au bien-être des autres. Bien entendu, ces images sont simplistes. Penser ainsi, c'est oublier que l'assistance joue un rôle de régulateur pour l'ensemble du système social. Si les pauvres, par le fait d'être assistés, ne peuvent avoir qu'un statut social dévalorisé qui les disqualifie, ils restent malgré tout pleinement membres de la société dont ils constituent pour ainsi dire la dernière strate. À partir du moment où l'individu appartient à ce *tout*, il est par conséquent placé, dès le début, au point final de l'action et non pas en dehors de celle-ci. Pour Simmel, l'assistance est une partie de l'organisation du *tout*, auquel appartiennent les pauvres comme les propriétaires.

Simmel se propose avant tout de comprendre les formes sociohistoriques du réseau d'interdépendances entre les pauvres et le reste de la société dans une configuration large qui peut être une nation tout entière à un stade déterminé de son développement. Ce qui est socialement pertinent, ce n'est pas la pauvreté, ni l'entité sociale des pauvres en tant que telles, mais les formes sociales institutionnelles qu'elles prennent dans une société donnée à un moment spécifique de son histoire. Cette sociologie de la pauvreté est en réalité une sociologie du lien social. Simmel propose dans ce texte un cadre théorique qui précède, de façon frappante, la théorie des configurations sociales de Norbert Elias. La pauvreté, telle que l'a définie Simmel, en constitue, en effet, un point d'application presque parfait. On peut voir dans le rapport aux pauvres, à travers le principe de l'assistance, l'expression de tensions, de déséquilibres éventuels, voire de ruptures qui affectent et menacent le système social dans sa globalité, mais en même temps un mode de régulation qui en atténue les effets et favorise les interdépendances des individus et des groupes, même si celles-ci se fondent sur des relations inégalitaires et parfois conflictuelles.

Par ailleurs, si Simmel n'aborde pas directement dans ce texte les expériences vécues de la pauvreté, son analyse le conduit, de façon logique, à présenter une des dimensions essentielles de la situation des pauvres qui découle de la relation d'assistance. Lorsque la pauvreté est combattue et jugée intolérable par la collectivité dans son ensemble, son statut social est dévalorisé et stigmatisant.

Les pauvres sont, par conséquent, plus ou moins contraints de vivre leur situation dans l'isolement. Ils cherchent à dissimuler l'infériorité de leur statut dans leur entourage et entretiennent des relations distantes avec ceux qui sont proches de leur condition. L'humiliation les empêche de développer tout sentiment d'appartenance à une classe sociale. La catégorie sociale à laquelle ils appartiennent est hétérogène, ce qui accroît encore le risque de l'isolement de ses membres. Le groupe social des pauvres constitue, selon lui, dans la société moderne une « synthèse sociologique unique ». « En ce qui concerne sa signification et sa place dans le corps social, elle possède une grande homogénéité ; mais pour ce qui est de la qualification individuelle de ses éléments, elle en manque complètement. C'est une fin commune aux destinées les plus diverses, un océan dans lequel des vies, dérivées des couches sociales les plus diverses, flottent ensemble. Aucun changement, aucun développement, aucune polarisation ou rupture de vie sociale ne survient sans laisser son résidu dans la classe pauvre. Ce qu'il y a de plus terrible dans la pauvreté est le fait qu'il y a là des êtres humains qui, dans leur position sociale, sont pauvres et rien que pauvres. » Cette analyse de l'hétérogénéité des pauvres est aujourd'hui encore entièrement vérifiée. Les travaux menés en France auprès des allocataires du revenu minimum d'insertion, mais aussi dans d'autres pays européens auprès de populations assistées, ont abouti, en effet, à des conclusions similaires. Le recours à l'assistance dans un contexte économique marqué par une forte dégradation du marché de l'emploi et un affaiblissement des liens

sociaux se traduisent par une diversification accrue des pauvres, puisque ces derniers sont nombreux, issus de catégories sociales diverses, à faire l'expérience d'un processus de disqualification sociale qui les refoule hors du monde du travail dans la sphère de l'inactivité et de la dépendance où ils sont assimilés à d'autres pauvres ayant connu des trajectoires différentes.

LES FONDEMENTS DE LA RELATION D'ASSISTANCE

Au-delà de l'intérêt du texte de constituer le cadre analytique pour penser en termes sociologiques la question de la pauvreté dans les sociétés modernes, le lecteur y trouvera également plusieurs éléments de réflexion sur la relation d'assistance et sa fonction sociale. Simmel cite le cas de la Grande-Bretagne et de la France, mais il s'appuie surtout sur la situation de l'assistance en Allemagne. Il cite la loi sur les pauvres de Prusse en 1842 et la loi allemande de 1871. Ses références proviennent du XIX^e siècle quand le droit à l'assistance était encore très balbutiant.

Les observations et analyses de Simmel posent la question du traitement de la pauvreté au moment où s'institutionnalisent les principes nationaux de l'assistance dans la plupart des pays européens, parallèlement aux premières tentatives d'élaboration d'un cadre législatif pour les assurances sociales obligatoires. Au cours de cette période de forte industrialisation et d'amélioration de la couverture

des risques sociaux, l'assistance devient progressivement résiduelle. Elle n'intervient qu'à la marge de la société salariale, mais elle n'en reste pas moins indispensable à la régulation de celle-ci. L'Allemagne est en avance par rapport aux autres pays européens. A travers la législation sociale pionnière de Bismarck (1883-1889)¹, l'Allemagne se donne, en effet, une assurance sociale obligatoire contre les risques de l'accident de travail, la maladie et la vieillesse, ce qui représente un transfert important des catégories de populations dépendantes de l'assistance sociale vers les catégories « à risques » prises en charge par l'assurance sociale. Néanmoins, on compte toujours une population assistée assez considérable. Au tournant du siècle, il s'agit d'environ 3,4 % de la population allemande. Cette population assistée se recrutait surtout parmi les catégories de la population exclues du bénéfice de l'assurance sociale organisée, on le sait, autour du statut de salarié. Il s'agit surtout des femmes et des enfants, et donc aussi tout particulièrement des familles nombreuses et des familles monoparentales. Les personnes assistées pouvaient prétendre à un droit formel à l'aide, néanmoins, elles ne disposaient pas de moyens juridiques pour faire valoir ces droits, tandis que les populations à risques prises en charge par l'assurance avaient un droit d'accès juridique ment garanti. La stigmatisation des personnes dépendantes de l'assistance était, d'ailleurs, d'autant plus forte

1. Cf. F. Schulteis, L'État et la société civile face à la pauvreté en Allemagne, in Serge Paugam (éd.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, p. 428-437.

qu'elles perdaient leurs droits civiques (droit de vote) et étaient ainsi reléguées au statut de citoyens de deuxième rang. Rappelons aussi que la technique du « renfermement forcée » de ces catégories dérangeantes était toujours en vigueur dans l'Allemagne de Simmel (dans certains Länder au moins). Encore en 1914, on comptait 30 000 à 40 000 personnes « enfermées » pour cause d'indigence et encore en 1886 on procédait à des sortes de razzia se traduisant par l'enfermement de 20 000 pauvres dans la seule ville de Berlin.

Simmel porte son regard désenchanté sur la bienfaisance et la philanthropie privée et publique, celles-ci ne représentant pas une finalité en soi, mais un moyen pour parvenir à la cohésion de la société et à la garantie du lien social. C'est dans une telle perspective qu'il replace la question de l'intérêt du désintéressement maintes fois reprise depuis lors. Ce regard sociologique sur les politiques sociales et leurs fonctions explicites et implicites, transparentes et cachées, était d'ailleurs assez caractéristique de l'expérience allemande de cette époque et sembla traduire les spécificités sociohistoriques mêmes de la naissance de l'État social en Allemagne et de son rôle pour ce que l'on appelle son *Sonderweg* historique. C'était déjà à l'époque du « despotisme éclairé » de Frédéric II que fut conçu le programme d'un socialisme d'État autoritaire en guise d'État social. A l'époque même où la France s'apprêtait du renversement révolutionnaire de l'Ancien Régime, le roi de Prusse parvenait à le sauvegarder en transformant de façon rationnelle le modèle de la domination patrimoniale en paternalisme bureaucratique – pro-

tecteur et autoritaire à la fois – moderne en ce qui concerne ses bases organisationnelles et réactionnaire quant à ses principes politiques. Ceci peut faire comprendre la verve nietzschéenne de l'attaque de Max Weber contre une telle forme de domination « douillette » de la masse moutonnaire : « On nous a donné des rentes pour les malades, les accidentés, les invalides, les vieux. Certes, c'est remarquable. Mais nous n'avons pas reçu les garanties nécessaires pour la survie de l'élan physique et psychique. »¹ La tonalité pessimiste de la thématisation weberienne du « progrès social », laquelle se place à l'opposé de celle caractéristique du solidarisme français, s'explique principalement par le mode spécifique de l'émergence des institutions sociales en Allemagne. Conçues, initiées et imposées d'en haut, elles n'étaient que l'expression symptomatique d'une société sans culture politique moderne digne de ce nom. L'invention de l'assurance sociale obligatoire face au problème du paupérisme des classes ouvrières ne se fit pas dans un vide historique. En ce qui concerne l'intervention étatique dans le domaine de l'assistance, le *Preussisches Landrecht* du 5 janvier 1794 – manifestation prototypique de l'« absolutisme éclairé » à l'allemande – prévoyait déjà un soutien obligatoire à apporter aux nécessiteux de la part de leurs communes de naissance. La philosophie paternaliste de Bismarck, selon laquelle tout Allemand avait droit à un *peculium* (bien

1. Cf. M. Weber, *Parlament und Regierung im neugeordneten Deutschland*, in *Gesammelte politische Schriften*, Tübingen, Mohr, 1988, p. 306-441, voir p. 319.

prêté à un esclave ou un fils par le *pater familiae* romain) de la part de l'État-Père n'était donc en effet que le point culminant d'une longue tradition.

Simmel analyse le principe d'assistance comme une relation sociologique de base dont il examine les différents éléments. Il en retient essentiellement trois. Premièrement, l'assistance est personnelle et ne couvre que des besoins particuliers. Elle se distingue ainsi d'autres institutions qui sont au service du bien-être social et la sécurité de l'ensemble des individus. Elle ne vise donc *a priori* qu'une frange de la population constituée d'individus isolés, contrairement par exemple à l'assurance sociale obligatoire qui couvre l'ensemble des risques encourus par les salariés et leurs familles. Deuxièmement, elle s'attache davantage à satisfaire le donateur que le receveur. Le caractère fiduciaire de l'altruisme¹ que l'on peut aisément identifier dans les formes anciennes et contemporaines de la bienfaisance privée peut s'appliquer également à la relation d'assistance lorsqu'elle repose sur l'intervention de la société tout entière en direction d'une fraction de ses membres. L'assistance est, en effet, octroyée dans l'intérêt de la collectivité avant tout. Simmel prend l'exemple de la famille et des syndicats pour l'illustrer : « Même dans une famille, de nombreux gestes d'assistance sont commis non pas pour le bienfait du receveur lui-même, mais pour que la famille ne soit pas gênée et sa réputation souillée à cause

1. Cf. S. Moscovici, *Les formes élémentaires de l'altruisme*, in S. Moscovici (éd.), *Psychologie sociale des relations à autrui*, Paris, Nathan, 1994, p. 71-86.

de la pauvreté d'un de ses membres. L'aide fournie par les syndicats britanniques à leurs membres sans emploi a pour but non d'alléger la situation personnelle du receveur, mais d'empêcher que les chômeurs, par besoin, aillent travailler ailleurs pour peu d'argent, ce qui engendrerait des salaires plus bas dans le secteur entier. » Les intérêts d'une nation d'assister ses pauvres sont multiples. La fonction de l'assistance est, dans ce cas, tout à la fois, de réhabiliter leur activité économique, de les rendre plus productifs, de préserver leur énergie physique, de réduire le risque de dégénérescence de leur progéniture et enfin d'empêcher leurs impulsions de les conduire à l'usage de moyens violents dans le but de s'enrichir. C'est ainsi, nous dit Simmel, que « la collectivité sociale récupère indirectement les fruits de sa donation ». Enfin, troisièmement, l'assistance est par définition conservatrice. « L'assistance, dit-il, se fonde sur la structure sociale, quelle qu'elle soit ; elle est en contradiction totale avec toute aspiration socialiste ou communiste, qui abolirait une telle structure sociale. Le but de l'assistance est précisément de mitiger certaines manifestations extrêmes de différenciation sociale, afin que la structure sociale puisse se continuer à se fonder sur cette différenciation. » Ce raisonnement aboutit à la conclusion à la fois cynique et réaliste qu'« il n'y a aucune raison d'aider le pauvre plus que ne le demande le maintien du statu quo social ». L'assistance est un facteur d'équilibre et de cohésion de la société. Ainsi, Simmel, héritier de la philosophie nietzschéenne, ne réduit pas le phénomène de l'assistance à sa dimension philanthropique ou « humanitaire ». Son approche macro-

sociologique le conduit, au contraire, à souligner l'utilitarisme primaire de la société puisque l'assistance aux pauvres est un moyen pour elle d'assurer son autoprotection et son autodéfense (*Selbstbehauptung der Gesellschaft*).

Cette approche fonctionnaliste de l'assistance, qu'on pourrait qualifier de systémique, se fonde sur une conception critique du droit à l'assistance. Simmel observe que l'État se réfère au principe de l'obligation d'assister les pauvres¹, mais, selon lui, cette obligation ne se traduit pas par un véritable droit pour les pauvres, tant que ces derniers n'ont aucun recours possible lorsque l'assistance leur est refusée. Ils peuvent recevoir l'assistance, mais pas la revendiquer. Cette critique est, toutefois, moins juste aujourd'hui qu'au début du siècle. Les procédures de recours ont été imaginées dans la plupart des législations sociales en vigueur en Europe, et elles sont utilisées en particulier dans les pays où l'interprétation du droit à l'assistance est laissée à l'appréciation subjective des agents locaux des services de l'action sociale. Dans les pays où l'accès au droit est fondé sur des principes administratifs identiques pour tous, la marge d'autonomie des professionnels du social est plus faible et les cas de recours moins nombreux. Néanmoins, on peut toujours s'interroger sur ces procédures prévues par la loi car elles nécessi-

1. L'assistance aux pauvres dans tous les âges et dans toutes les circonstances de la vie a même été élevée en France au rang des devoirs les plus sacrés de la nation par la première Assemblée nationale en 1791, sur la base du travail tracé par le Comité de mendicité. Ce même principe d'une dette nationale à l'égard des plus défavorisés a été rappelé deux siècles plus tard au moment du vote de la loi sur le revenu minimum d'insertion.

tent, en effet, une culture juridique et une aptitude à la contestation qui font souvent défaut aux pauvres eux-mêmes. Parmi ces derniers, nombreux sont ceux qui éprouvent une si forte humiliation de solliciter des aides qu'ils préfèrent renoncer à tout recours en cas de refus.

Par ailleurs, ce droit à l'assistance n'est pas immuable et inconditionnel. Par la référence à ce principe qui relève des droits de l'homme, la société et l'État sont tenus d'agir, mais ils restent libres de circonscrire comme ils le veulent cet engagement dans les limites jugées compatibles avec les ressources de l'économie et les autres orientations politiques. Un gouvernement peut très bien faire voter une loi qui remettrait en question tout ou partie d'une loi en faveur des pauvres en considérant, par exemple, que celle-ci est trop coûteuse et donc pénalisante pour l'économie ou encore qu'elle a créé des effets pervers en se substituant aux solidarités familiales. Dans une période où le nombre des assistés augmente sensiblement, c'est l'équilibre de la relation entre les pauvres et le reste de la société qui est menacé. Le droit à l'assistance peut ainsi devenir plus limité en volume et son accès plus réglementé. Simmel montre par exemple que l'État cherche à limiter son devoir d'assistance en se référant par exemple au principe de l'obligation alimentaire inscrite dans le Code civil, au risque éventuel de dépasser la limite qui serait à exiger d'un point de vue moral individuel. Même des parents aux revenus précaires se doivent de prendre en charge leurs enfants lorsqu'ils connaissent des difficultés et ce n'est qu'en cas de carences absolues que la collectivité doit intervenir.

Une telle concurrence entre droit civil et droit social dans le domaine des politiques de lutte contre la pauvreté n'est d'ailleurs guère occasionnelle et arbitraire, mais tout au contraire systématique et constitutif. Depuis la mise en place historique des codifications modernes, dont le Code civil français représente le modèle paradigmatique, l'obligation alimentaire joue un rôle de clé de voute de l'édifice familial moderne, rendant les liens familiaux indissolubles « pour le meilleur et pour le pire » et constituant par là même un fondement de la solidarité sociale dans les sociétés industrialisées. La question sociale, telle qu'elle s'est manifestée sous la forme du paupérisme au siècle dernier, a révélé toutefois les limites d'une telle conception privatiste de la solidarité : la pauvreté matérielle des plus démunis s'accompagne, en effet, le plus souvent, d'une extrême précarité de leurs situations familiales, rendant difficile, voire impossible, le soutien de leurs proches. Pour compenser les failles d'une protection familiale insuffisante face aux risques sociaux, l'État moderne a pris de plus en plus l'allure d'un État social. Le rapport social à la pauvreté relève donc tout à la fois d'une « affaire de famille » et d'une « affaire d'État » et se caractérise par l'intervention réciproque des sphères privée et publique. Selon l'esprit des lois sociales modernes, la solidarité nationale serait secondaire par rapport à la solidarité familiale et ne devrait intervenir qu'au moment d'une défaillance de cette dernière, mais, en pratique, les rapports entre ces deux principes s'avèrent moins clairs. Les différents codes de droit social contiennent de nombreux exemples

de transgressions du principe à la fois juridique et sociopolitique de subsidiarité. L'usage flexible et quelque peu arbitraire de ce principe permet aux gouvernements d'adapter leurs politiques de lutte contre la pauvreté aux conditions conjoncturelles. Ce n'est pas par hasard que ces derniers redécouvrent et revalorisent l'idée de subsidiarité en période de restrictions budgétaires et qu'ils cherchent à justifier la réduction des programmes sociaux au nom des principes moraux de la solidarité familiale, comme en témoignent les slogans tels que «responsabiliser les familles» ou *to empower people*. Simmel, quant à lui, a très bien cerné l'enjeu primordial représenté par le principe des obligations alimentaires dans la gestion collective de la pauvreté et va même jusqu'à avancer l'idée radicale, selon laquelle ce principe trouverait sa raison d'être historique proprement dite dans la volonté des gouvernements de circonscrire les charges publiques.

L'analyse critique de Simmel à l'égard de l'assistance est sensiblement différente de celle des libéraux dont le point de vue classique a été exprimé, entre autres, par Tocqueville dans son *Mémoire sur le paupérisme*¹. Tocqueville reconnaissait, comme La Rochefoucauld-Liancourt et le Comité de mendicité de 1790, la nécessité d'une charité publique appliquée à des maux inévitables tels que la faiblesse de l'enfance, la caducité de la vieillesse,

1. Ce texte a été publié dans les *Mémoires* de la société académique de Cherbourg en 1835 et réédité dans deux numéros de la revue *Commentaire*, 1983, 23, p. 630-636, 24, p. 880-888.

lesse, la maladie, la folie, etc., mais il restait en même temps persuadé que tout système d'assistance régulier, permanent, administratif ne pouvait qu'aggraver les misères du pauvre. Comme Simmel, il s'interrogeait sur ce droit à l'assistance qu'il appelait la charité légale, mais ce n'était pas pour en souligner les limites intrinsèques et en déterminer par là même la fonction sociologique élémentaire. Tocqueville était convaincu de la supériorité morale de la bienfaisance privée¹ et considérait que le droit à la charité légale ne pouvait être, pour celui envers qui il s'applique, que la manifestation authentique de sa misère et de son inconduite. Il était attentif au caractère dégradant de la position sociale de l'assisté, mais son analyse le conduisait, à l'instar des libéraux de son époque, non pas à rechercher les moyens d'atténuer les effets négatifs de l'assistance par une amélioration du droit, mais, au contraire, à justifier une application la plus modérée possible de celui-ci. A la limite, le point de vue moraliste de Tocqueville qui se confond avec sa réflexion sociologique est en lui-même un exemple que Simmel pourrait prendre en compte pour confirmer l'esquisse de sa théorie selon laquelle la fonction de l'assistance est

1. Selon lui, «l'aumône individuelle établit des liens précieux entre le riche et le pauvre. Le premier s'intéresse par le bienfait même au sort de celui dont il a entrepris de soulager la misère ; le second, soutenu par des secours qu'il n'avait pas droit d'exiger et que peut-être il n'espérait pas obtenir, se sent attiré par la reconnaissance, un lien moral s'établit entre ces deux classes que tant d'intérêts et de passions concourent à séparer, et, divisées par la fortune, leur volonté les rapproche ; il n'en est point ainsi dans la charité légale » (*ibid.*, p. 883).

d'être limitée afin d'équilibrer la structure sociale et lui permettre ainsi de perdurer.

Simmel aborde également la question de l'assistance privée. Il reconnaît lui aussi qu'elle peut être généreuse. Les donateurs cherchent généralement à faire valoir dans leur entourage leur geste de générosité. Donner aux pauvres est certes une démarche individuelle, mais celle-ci ne peut être comprise que si on la rapporte à l'interaction sociale qui la caractérise et la motive. Le donateur n'agit pas seul. Son action se déroule en relation avec d'autres personnes ou d'autres donateurs. En agissant dans une communauté donnée, il cherche à obtenir, ne fût-ce qu'indirectement, l'approbation et la reconnaissance des autres, ce qui est essentiel pour continuer à agir dans un esprit de partage et de solidarité¹. Le désintéressement est relatif car il correspond toujours, au moins partiellement, à un acte intéressé. Pour Simmel, « une communauté, qui se trouve actuellement ensemble, aime à suivre une effervescence de générosité prodigue. Seulement là où la volonté de chacun en particulier n'est pas montrée avec

1. Vilfredo Pareto a également étudié ce besoin des individus d'être approuvés par le groupe auquel ils appartiennent lorsqu'ils agissent en faveur de ceux qui souffrent : « Les sentiments par lesquels un homme s'impose un mal, afin d'être utile à autrui, agissent sur les individus composant une collectivité, non seulement pour les pousser directement à exécuter directement certains actes, mais aussi pour les induire à approuver, ou même à admirer ceux qui les accomplissent. Par ce moyen, ils agissent directement sur l'individu qui est poussé à exécuter certains actes, non seulement par son sentiment favorable à ces actes, mais aussi et souvent plus encore, par le désir d'obtenir l'approbation d'autrui, d'en éviter le blâme. » Cf. *Traité de sociologie générale*, Genève, Librairie Droz, 1968, p. 608 (1^{re} éd. en italien, 1916).

autant d'immédiateté, mais doit être supposée par le biais d'un mandataire, cette présomption ne peut être que la suivante : chacun veut donner le moins possible ». L'assistance privée ne permet pas toutefois de s'adapter facilement aux besoins des plus démunis. Les partisans de la charité publique condamnaient à la fin du XVIII^e siècle ses faiblesses et préconisaient un système plus rigoureux d'organisation des secours. Pour Simmel, « le désavantage de l'assistance privée repose non seulement dans le facteur "trop peu", mais aussi dans celui du "trop", qui conduit à la paresse, exploite les moyens disponibles de manière économiquement improductive et favorise arbitrairement certains au détriment d'autres ».

L'analyse de Simmel ne le conduit pas à opposer l'assistance privée à l'assistance publique et à souligner l'avantage de la première par rapport à la seconde comme le font les penseurs libéraux. Il cherche à dépasser ce cliché en insistant sur leur fonction sociale complémentaire. « L'assistance privée répond à ses causes individuelles. Mais seule la collectivité peut changer les circonstances économiques et culturelles fondamentales qui provoquent ces conditions. » Elle est aussi, dit-il « un fait social, une forme sociologique, qui assigne aux pauvres non moins résolument – seulement pas si clairement au premier coup d'œil – une position en tant que membre organique de la vie de groupe ». D'après lui, l'assistance publique anglaise renonce à savoir si une personne mérite d'être assistée. L'atelier de travail est un endroit si désagréable que seuls ceux qui sont vraiment dans le besoin acceptent cette forme extrême d'assistance. Son complé-

ment est l'assistance privée. L'État assiste la pauvreté, l'assistance privée assiste les pauvres¹.

Enfin, Simmel ne se contente pas de définir les éléments fondamentaux de la relation d'assistance. Il s'emploie également à en analyser l'évolution. Le passage de la commune à l'État dans la prise en charge de la pauvreté retient toute son attention. Avant le développement de l'État-providence moderne, il était logique que l'assistance s'exerçât à l'échelon local, puisque les pauvres étaient intégrés à une communauté locale. Avant de s'appauvrir et de devenir assistés, ils purent contribuer, d'une manière ou d'une autre, au développement de leur municipalité, laquelle leur devait en retour reconnaissance et protection. L'essor économique et les nécessités de la mobilité ont peu à peu bouleversé cet équilibre. Simmel en conclut que désormais « l'État entier doit être considéré comme le *terminus a quo* et *ad quem* de toutes les prestations ». « Si la loi permet à tout le monde de prendre résidence dans la communauté de son choix, alors la communauté perd une relation intégrée avec ses habitants. Si le droit de s'opposer à la prise de résidence de membres indésirables n'existe plus, on ne peut plus exiger de la communauté qu'une relation équitable et solidaire s'éta-

1. On retrouve d'une certaine manière cette opposition chez Karl Polanyi entre le *principe de redistribution* selon lequel l'autorité centrale a la responsabilité de répartir les richesses produites et le *principe de réciprocité*, non imposé par un pouvoir central, qui relève avant tout des relations entre des personnes ou des groupes, fondées sur l'échange, même si celui-ci reste inégal dans le cas de l'assistance. Cf. K. Polanyi, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983 (1^{re} éd. en anglais, 1944).

blisse entre elle et l'individu. » De ce fait historique, les pauvres constituent désormais une entité à l'intérieur d'une entité plus large encore. Leur position dans la structure sociale est par conséquent en partie déterminée par le rapport que l'État entretient avec eux à travers les lois sociales bien sûr, mais aussi les modes d'intervention qu'il définit pour leur venir en aide. Avec l'État moderne, la relation d'interdépendance entre les pauvres et le reste de la société se complexifie. Elle dépasse la structure sociale locale et se déploie dans une configuration nationale. La centralisation de l'assistance a pour effet, dit Simmel, de passer de la visibilité immédiate des pauvres à la visibilité de ces derniers à travers le concept général et plus abstrait de pauvreté.

C'est la raison pour laquelle les transformations historiques de longue durée du rapport social à la pauvreté reflètent de manière prototypique la logique évolutive des sociétés occidentales mise au jour notamment par Norbert Elias, dont l'œuvre sociologique contient de nombreuses affinités électives avec celle de Simmel. Cette évolution correspond, on le sait, à un processus lent mais continu d'une centralisation successive de toute une série de fonctions et de modes de régulation sociale, du monopole de la violence légitime à la gestion bureaucratique des populations jusqu'à l'émergence de l'État social institué pour assurer la protection des individus et la cohésion sociale. Ce processus historique s'est accompagné d'une formalisation des rapports sociaux en général et des formes d'assistance et de solidarité en particulier, mais il convient de souligner qu'il n'a pas été pour autant uniforme. Cette

évolution s'est traduite de façon spécifique dans chaque contexte national, à tel point qu'il est facile aujourd'hui d'en découvrir les marques respectives en prenant en compte, par exemple, le degré de centralisation politique et administrative ou encore le rapport de force entre les institutions étatiques et d'autres types d'acteurs publics tels que les associations caritatives ou les syndicats.

Approfondir les variations du rapport social à la pauvreté et les formes sociohistoriques des relations d'interdépendance entre les pauvres et le reste de la société en en soulignant la diversité ne contredirait pas du tout la thèse générale de Simmel. Il s'agirait même du prolongement logique de sa démarche constructiviste dont les principes théoriques impliquent, par définition, une perspective sociohistorique et comparative. Un des objectifs serait d'élaborer une typologie des formes élémentaires de la pauvreté dans les sociétés occidentales, d'en rechercher les origines et d'en étudier le développement. Les implications de ce travail dépassent considérablement, tout en l'intégrant, la sociologie descriptive des pauvres et des politiques de lutte contre la pauvreté. Suivre Simmel à travers sa sociologie de la pauvreté revient, en définitive, à poursuivre la réflexion théorique sur les fondements du lien social dont il a posé les premiers jalons. C'est la raison pour laquelle ce texte constitue encore aujourd'hui une référence pour tous ceux qui s'interrogent sur les modes de régulation des sociétés contemporaines.

NOTE DU TRADUCTEUR

par Bertrand Chokrane

Je fais cas d'un philosophe
lorsqu'il est capable de fournir
un exemple.

Friedrich Nietzsche.

La présente traduction *Les pauvres* a été faite d'après l'édition allemande originale de 1908: *Der Arme*, in *Soziologie*, München und Leipzig, Duncker & Humblot, 1908. Nous avons délibérément choisi de traduire *Der Arme* qui est au singulier par *Les pauvres*, car il semblait que la conceptualisation et la dimension de ce vocable se prêtait plus volontiers à un pluriel en français. De même, dans le *corpus* du texte lui-même, nous nous sommes permis cette substitution.

Simmel de par son style est coutumier de l'utilisation de figure catachrétique donnant une polysémie à certaines expressions par conséquent difficiles à retrancher. En effet, bon nombre d'abîmes, non seulement linguistiques mais également philologiques, existent entre certains concepts allemands et leur possible trans-